



SECTION CONSULAIRE EMBASSADE PORTUGAL A DAKAR

Demande de Visa de court séjour (moins de 3 mois)

La comparution personnelle est obligatoire lors du dépôt du dossier sauf pour les **mineurs de 12 ans**.
 La présentation d'un dossier complet n'entraîne pas nécessairement la délivrance du visa. En outre, des Documents supplémentaires a la liste ci-dessous pourrait être demandés.
 Tous les documents déposés pour la demande de visa **ne seront pas rendus** lors du retrait du passeport.
 Chaque dossier doit comporter ces documents plus CETTE LISTE et **dans l'ordre ci-dessous**

1	Passeport unipersonnel ayant encore au minimum 3 mois de validité après la fin du séjour en Portugal
2	Un formulaire de demande de visa de court séjour (modèle 64 VI) dûment Rempli et signé + 1 photo d'identité récente en couleurs sur fond blanc 3,5 x 4,5
3	<ul style="list-style-type: none"> • Justificatif situation régulière lorsque le demandeur est d'une nationalité différente de celle du pays où le visa est demandé ; • Réservation de voyage (billet de retour); • Assurance médicale de voyage. Si un visa multiple est accordé, les demandeurs doivent signer la déclaration, figurant dans le formulaire de demande, déclarant qu'ils sont conscients de la nécessité d'être en possession d'une assurance médicale de voyage pour les séjours ultérieurs. • Conditions économiques et de travail : certificat de travail, bulletins de salaire, ainsi que trois derniers relevés bancaires (justificatif des moyens de subsistance), couvrant la totalité du séjour et le retour dans le pays d'origine. • Autorisation de voyage pour mineurs ou décision de justice (le cas échéant); • Réservation d'hôtel (le cas échéant) ou déclaration de responsabilité.
4	VISITE FAMILLIALE : une preuve de lien de parenté est requise et une preuve des conditions de logement peut être demandée. Si la personne qui signe le terme de responsabilité n'est pas un ressortissant portugais, la preuve de sa présence légale au Portugal est requise
5	VISITE PROESSIONNELLES : une invitation précisant le but du voyage et la date d'arrivée et de départ, ainsi que l'organisation d'accueil et la personne responsable
6	PARTICIPATION A DES EVENEMENTS : politiques, économiques, scientifiques, culturels, sportifs ou religieux, une preuve de participation est requise, une inscription ou un billet d'entrée
7	RAISONS MEDICALES : un document officiel de l'établissement médical confirmant la nécessité de soins médicaux dans cet établissement et la preuve de moyens financiers suffisants pour payer le traitement médical; ou,
8	Photocopies de toutes les pages du passeport en cours + celles figurant des visas sur les anciens passeports

J'ai été informé qu'une demande de visa, qui ne serait pas complète au regard de la fiche ci-dessus, peut entraîner un rejet de la part du consulat. Par ailleurs, le consulat général de Portugal se réserve le droit de réclamer des documents supplémentaires s'il le juge nécessaire. Je comprends que la délivrance d'un visa est laissée à l'entière appréciation du consulat.

J'ai été informé que VFS ne peut s'opposer au dépôt de ma demande. Je comprends cependant que VFS a l'obligation de m'informer de l'absence de certains documents, qui pourrait entraîner un refus.

Je reconnais que le consulat peut m'inviter à me présenter à un entretien. Dans ce cas, VFS me donnera un rendez-vous a sans frais supplémentaire

Date :

Demandeur :

Agent VFS

Signature :

